

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 23 JUIN 2020 A 20H00

L'an 2020, le 23 JUIN à 20:00, le Conseil Municipal de la commune de FEUCHY s'est réuni, à huis clos, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger POTEZ, Maire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèses ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 19 juin 2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 19 juin 2020.

Présents : Mr Roger POTEZ, Maire, Mr Jean-Luc PECQUEUR, 1^{er} Adjoint, Mr Serge CHIVOT, 2^{ème} Adjoint, Mr Alain DRANCOURT, Mr Jean-Michel GIVRY, Mme Véronique ROYER, Mme Laurence JOSSEE, Mr Didier LANCEL, Mme PETIT Jocelyne, Conseillers Municipaux.

Absente excusée et pouvoir :

Mme Laurence LAVOINE, absente excusée, a donné pouvoir à Mr Roger POTEZ, Maire, pour la représenter et voter en ses lieu et place.

Absent excusé : Mr Christian BULTEZ

Absents Mme Murièle DET, Mr Michaël MACHAN, Mme Christine BOULOGNE et Mr Bertrand BARBET.

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Jean-Luc PECQUEUR.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de recourir au huis clos, compte tenu de l'état d'urgence sanitaire, sans débat et à la majorité absolue des membres présents ou représentés. La séance aura lieu ensuite dans les mêmes conditions qu'en séance publique.

Madame Jocelyne PETIT, arrivée à 20h09 participe aux votes à partir de la question n° 2 : « Etude et vote du Compte de Gestion 2019 de Monsieur le Comptable du Trésor ».

Résultats du vote : UNANIMITE

1-Approbation du compte rendu de la réunion ordinaire du conseil municipal en date du 10 décembre 2019.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à l'approbation du compte rendu de la réunion ordinaire du conseil municipal en date du 10 décembre 2019. Il demande aux conseillers municipaux, présents ou représentés, s'il y a des observations éventuelles ?

Il n'y en a pas. Le compte rendu de la réunion ordinaire en date du 10 décembre 2019 est approuvé, à l'unanimité, des membres présents ou représentés.

Résultats du vote : UNANIMITE

2-Etude et vote du Compte de Gestion 2019 de Monsieur le Comptable du Trésor.

DELIBERATION :

Monsieur le Maire commente le compte de gestion de Monsieur le Comptable du Trésor.

Celui-ci se présente et se décompose, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes prévues (Budget primitif et DM 2019)	1 079 372.83 €
Recettes perçues (année 2019)	1 140 926.96 €
Dépenses prévues (Budget primitif et DM 2019)	1 444 351.94 €
Dépenses réalisées (année 2019)	993 819.15 €
Excédent de fonctionnement reporté 2018	476 136.11 €
Soit un excédent de fonctionnement 2019	623 243.92 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes prévues (Budget primitif et DM 2019)	112 276.25 €
Recettes perçues (année 2019)	59 585.42 €
Dépenses prévues (Budget primitif et DM 2019)	281 507.94 €
Dépenses réalisées (année 2019)	173 994.24 €
Excédent d'investissement reporté 2018	169 231.69 €
Soit un excédent d'investissement 2019	54 822.87 €

A l'excédent d'investissement 2019, il faudra déduire en 2020 la somme des restes à réaliser en dépenses d'investissement qui s'élèvent à **97 750 €**. Pour rappel, il s'agit des dépenses d'investissement engagées mais non mandatées au 31 décembre 2019.

Soit un résultat de clôture 2019 excédentaire de 678 066.79 € (pour les deux sections).

Le besoin d'autofinancement en section d'investissement article 1068 étant de **42 927.13 €**

Où cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, approuvent le compte de gestion 2019 de Monsieur le Comptable du Trésor.

Résultats du vote : UNANIMITE

3-Etude et vote du Compte Administratif 2019 de Monsieur le Maire.**DELIBERATION :**

Monsieur Roger POTEZ, Maire ne participe pas au vote. Il quitte la séance et donne la présidence à Monsieur Jean-Luc PECQUEUR, Maire-adjoint, qui précise à l'assemblée que le compte administratif 2019 de Monsieur le Maire, est conforme au compte de gestion de Monsieur le Comptable du Trésor, précédemment étudié et voté au titre du même exercice budgétaire.

Pour ces motifs, après en avoir donné lecture, Monsieur Jean-Luc PECQUEUR demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le compte administratif 2019 de Monsieur le Maire.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le compte administratif 2019 de Monsieur le Maire.

Résultats du vote : UNANIMITE

4-Affectation des résultats budgétaires de l'exercice 2019.**DELIBERATION :**

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux, présents ou représentés, d'affecter pour l'année 2020, les résultats de clôture des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice budgétaire 2019.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents ou représentés,

DECIDE

- D'affecter pour l'année 2020, les résultats de clôture de l'exercice budgétaire 2019, comme ci-après :
 - **Au compte 001** : Excédent d'investissement reporté de **54 882.87 €**
 - **Au compte 002** : Excédent de fonctionnement reporté de **70 000.86 €**

DIT: que Monsieur le Maire et Monsieur le Comptable du Trésor sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Résultats du vote : UNANIMITE

5-Etude et vote des taux d'imposition des deux taxes directes locales pour l'année 2020.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux, présents ou représentés, que l'article 16 de la loi de finances n°2019-1479 du 28 décembre 2019, prévoit le nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et leurs groupements ainsi que la suppression de la taxe d'habitation sur les locaux meublés affectés à l'habitation principale.

Du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, dès 2020, les taux de la taxe d'habitation sont gelés à hauteur de ceux appliqués en 2019 (cf. article 16 de la loi de finances n°2019-1479 du 28 décembre 2019).

DELIBERATION :

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux, présents ou représentés, qu'il convient conformément à l'article 1636 du Code Général des Impôts, de fixer le montant des taux qui seront appliqués aux deux taxes directes locales pour l'année 2020.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents ou représentés,

DECIDE

- De retenir et voter les taux proposés pour l'année 2020, comme ci-après :

Taux /TAXE SUR LE FONCIER BATI	18,45 %
Taux /TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI	40.35 %

DIT: que Monsieur le Maire et Monsieur le Comptable du Trésor sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Résultats du vote : UNANIMITE

6-Etude et vote du Budget Primitif 2020.

DELIBERATION :

Monsieur le Maire propose de retenir le Budget Primitif 2020, suivant, étudié après concertation des membres de la commission des finances. Celui-ci se décompose comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :**

Chapitre 011	Charges à caractère général	364 300,00 €
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	707 500,00 €
Chapitre 014	Atténuation de produits	3 500,00 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	70 000,86 €
Chapitre 023 (OS)	Virement à la section d'investissement	102 100,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	97 500,00 €
Chapitre 66	Charges financières	3 129,14 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	4 000,00 €
TOTAL	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 352 030,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	580 316,79 €
Chapitre 013	Atténuation de charges	35 000,16 €
Chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes directes	36 900,00 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	906 518,05 €
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	72 887,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	3 500,00 €
TOTAL	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 635 122,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT**DEPENSES D'INVESTISSEMENT :**

Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	16 100,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	149 650,00 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	15 064,64 €
Chapitre 020	Dépenses imprévues	20 004,36 €
	RESTES A REALISER 2019	97 750,00 €
TOTAL	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	298 569.00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Chapitre 021 (OS)	Virement de la section de fonctionnement	102 100,00 €
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	17 227.00 €
Chapitre 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	42 927,13 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	81 492,00 €
Chapitre 001	Solde d'exécution positif de la section d'investissement reporté	54 822,87 €
TOTAL	RECETTES D'INVESTISSEMENT	298 569.00 €

Il y a lieu de préciser que le Budget Primitif 2020 est en sur équilibre en RECETTES de FONCTIONNEMENT et qu'il est équilibré en DEPENSES et en RECETTES D'INVESTISSEMENT.

Résultats du vote : UNANIMITE

7-Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial de la catégorie hiérarchique C, à temps complet.**DELIBERATION :**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 avec effet au 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux ;

VU le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 modifié, relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n°2016-604 du 12 mai 2016 avec effet du 01/01/2017, fixant l'échelle indiciaire applicable à ce grade ;

Monsieur le Maire fait part aux Conseillers Municipaux, présents ou représentés, qu'il est nécessaire de recruter un Adjoint Technique Territorial afin de renforcer l'équipe technique actuelle.

Dans ces conditions, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer un poste au tableau des effectifs de la collectivité. L'agent qui sera recruté, sera chargé de l'entretien des espaces verts et paysagers de la commune, et exercera une polyvalence au sein des services techniques municipaux.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel, recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents ou représentés,

DECIDE

- D'autoriser, Monsieur le Maire à créer à compter du 1^{er} septembre 2020, un emploi permanent à temps complet appartenant au cadre d'emploi des Adjoints Techniques Territoriaux (catégorie hiérarchique C).
- De préciser qu'une déclaration de poste, associée à une offre d'emploi, sera effectuée et enregistrée auprès du Centre de Gestion du PAS-DE-CALAIS dans les délais réglementaires de publicité ;
- De charger Monsieur le Maire à recruter l'agent qui sera affecté à ce poste ;
- De modifier le tableau des effectifs de la collectivité.

Résultats du vote : UNANIMITE

A 20 h 35, l'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Publicité :

En application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte rendu a été affiché à la porte de la mairie.

Le Maire,
Roger POTEZ.

FONCTIONS	NOMS ET PRENOMS	SIGNATURES
1 ^{er} ADJOINT	Mr PECQUEUR Jean-Luc	
2 ^{ème} ADJOINT	Mr CHIVOT Serge	
CONSEILLER	Mr DRANCOURT Alain	
CONSEILLERE	Mme DET Murièle, absente	Absente
CONSEILLER	Mr GIVRY Jean-Michel	
CONSEILLERE	Mme ROYER Véronique	
CONSEILLERE	Mme JOSSEE Laurence	
CONSEILLER	Mr LANCEL Didier	
CONSEILLER	Mme LAVOINE Laurence, absente excusée, pouvoir à Mr Roger POTEZ	Roger POTEZ
CONSEILLERE	Mme PETIT Jocelyne	
CONSEILLER	Mr Christian BULTEZ, absent excusé	Absent excusé
CONSEILLER	Mr MACHAN Michaël, absent	Absent
CONSEILLERE	Mme BOULOGNE Christine, absente	Absente
CONSEILLER	Mr BARBET Bertrand, absent	Absent

INDEX CHRONOLOGIQUE DES DELIBERATIONS :

N° des délibérations	<u>Date de la séance</u>	<u>Objets</u>
331-2020-01	23/06/2020	Etude et vote du Compte de Gestion 2019 de Monsieur le Comptable du Trésor.
331-2020-02	23/06/2020	Etude et vote du Compte Administratif 2019 de Monsieur le Maire.
331-2020-03	23/06/2020	Affectation des résultats budgétaires de l'exercice 2019.
331-2020-04	23/06/2020	Etude et vote des taux d'imposition des trois taxes directes locales pour l'année 2020.
331-2020-05	23/06/2020	Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial de la catégorie hiérarchique C, à temps complet.